



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 96333

## Texte de la question

M. Laurent Marcangeli attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le financement des établissements de santé en Corse, et plus particulièrement sur le coefficient géographique correcteur fixé actuellement à 8 %. Selon les professionnels de la santé, ce coefficient est insuffisamment élevé et ne permet donc pas aux établissements de compenser les surcoûts liés à l'insularité. Ils estiment à 15 % le taux nécessaire au rétablissement de l'équilibre des comptes et à 20 % pour dégager des marges permettant des investissements. À titre de comparaison, le coefficient est à 26 % en Guadeloupe, Martinique et Guyane et 31 % à la Réunion. Il lui demande donc si un relèvement du taux est envisagé pour la Corse.

## Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Marcangeli](#)

**Circonscription :** Corse-du-Sud (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96333

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 juin 2016](#), page 4899

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)